

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2131

15 novembre 2006

SOMMAIRE

Aiglon Holding S.A., Luxembourg	102280	Heilux, S.à r.l., Howald	102267
Alienor S.A., Luxembourg	102271	Henfin S.A.H., Luxembourg	102251
AMS Media Advertising Services S.A., Luxembourg	102242	Hospitality Services, S.à r.l., Luxembourg	102252
Augusta Investments, S.à r.l., Luxembourg	102285	HTH & sp S.A., Aspelt	102242
AZ Electronic Materials Holdings S.A., Luxembourg	102268	I.B.C., Immo & Business Consult, S.à r.l., Schifflange	102256
BCSP IV Lux Holdings, S.à r.l., Luxembourg	102282	Instalcom S.A., Luxembourg	102245
BLS Energieplan Gesellschaft für Entwicklung energiesparender und umweltfreundlicher Anlagen mbH, Luxembourg	102257	Kulm S.A., Luxembourg	102265
BLS Energieplan Ingénieurs Conseils, S.à r.l., Luxembourg	102258	Labrys S.A., Luxembourg	102242
BMA Global Services Luxembourg, Benelux Maintenance Automatismes Global Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	102279	(The) Leading Travel Companies of the World S.A., Luxembourg	102246
Body & Beauty S.A., Luxembourg	102252	(The) Leading Travel Companies of the World S.A., Luxembourg	102247
Bowen Investments, S.à r.l., Luxembourg	102252	Lebourg Investments S.A., Luxembourg	102245
Calmes, S.à r.l., Remerschen	102265	Limpertsberg Grund und Boden S.A., Luxembourg	102257
China Garden, S.à r.l., Hesperange	102280	Luninvest International S.A., Luxembourg	102276
Corbet S.A., Luxembourg	102271	Marine International Operations S.A., Luxembourg	102245
Corbet S.A., Luxembourg	102272	New Tech Venture Capital II Investments, S.à r.l., Luxembourg	102275
Du Fort Participations, S.à r.l., Luxembourg	102275	(Le) Ninfee S.A., Luxembourg	102277
ETAC S.A., European Trade & Consulting Agency S.A.	102257	Nomura Funds, Sicav, Luxembourg	102264
ETAC S.A., European Trade & Consulting Agency S.A.	102257	Nord Trading S.A., Luxembourg	102282
Euro Assistance Services S.A., Luxembourg	102277	Novenergia General Partner S.A., Luxembourg	102258
Everglades Properties S.A., Luxembourg	102245	Optimex S.A.H., Luxembourg	102284
Exellair S.A., Luxembourg	102270	Paradur S.A., Luxembourg	102276
Exulence Capital Management S.A., Luxembourg	102242	Piquet, Price & Partners S.A., Luxembourg	102252
Farfar S.A., Luxembourg	102275	(Les) Publications Mosellanes, S.à r.l., Luxembourg	102256
Finpartec S.A., Luxembourg	102274	RMS Immobilière, S.à r.l., Blaschette	102282
First European Holding S.A., Luxembourg	102274	Samitran, S.à r.l., Soleuvre	102281
Forision Erste Vermögensverwaltung, S.à r.l., Luxembourg	102277	SB Fund, Sicav, Luxembourg	102245
Gialu S.A., Luxembourg	102265	Seaside S.A., Luxembourg	102268
Glamour, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	102280	Sensor International Environmental Protection S.A., Luxembourg	102276
H & N, S.à r.l., Bridel	102271	Sitrofin S.A., Luxembourg	102273
Heck, S.à r.l., Luxembourg	102271	Sun Internet Services S.A., Luxembourg	102258
Hedland Investments, S.à r.l., Luxembourg	102248	Sungard Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	102273
Heilux, S.à r.l., Howald	102267	Findel	102273
		Venglo Capital S.A.H., Luxembourg	102273
		Waldeck S.A., Luxembourg	102268
		Zadra Glass Tech.Europe, S.à r.l., Bascharage	102280

AMS MEDIA ADVERTISING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 57.316.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105222.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

EXULENCE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 74.350.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LABRYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 77.173.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105227.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HTH & sp S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.
H. R. Luxemburg B 119.837.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Clément Petry, technischer Leiter, geboren in Bitche (Frankreich), am 1. Februar 1971, wohnhaft in F-57570 Puttelange-lès-Thionville, 21, rue de la Grotte Himeling.

2.- Herr Wolfgang Heinen, Maurermeister, Beton- und Strassenbauer, geboren in Speyer (Bundesrepublik Deutschland), am 10. Oktober 1967, wohnhaft in D-54426 Heidenburg, 22, Gräfmstrasse.

3.- Herr Christian Schneider, Estrichleger, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 26. August 1973, wohnhaft in D-54426 Heidenburg, 22, Oberwiese.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung HTH & sp S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Aspelt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Unternehmens für Hoch- und Tiefbau, das Errichten und oder der Vertrieb von schlüsselfertigen Gebäuden, Häusern, Rohbauten, Reparaturarbeiten, Unterhaltungsarbeiten, Zaunbau, Betonarbeiten, Umbau, Renovierungsarbeiten, Straßenbau, Kanalbau, Erdbau aller Art, Verlegung von aller Art von Versorgungsleitungen, das Erstellen von Parkanlagen ums Haus, jeglichen Mauerarbeiten, das Verlegen von Verbund- und Pflasterarbeiten, das Verlegen von Natursteinplatten und Erstellen von Natursteinmauern, das Verlegen von Fliesen und Estrich, sowie Einfugarbeiten, das Erstellen von Stützmauern, das Anlegen von Drainage, das Trockenlegen von Gebäude und Mauern, das Versetzen von Fertigprodukten aller Art, sowie jegliche Montagearbeiten, Ausbau und Betreiben der Nebengewerke der genannten Zwecke.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck den Groß- und Kleinhandel von allen sich auf den Gesellschaftszweck beziehenden Arbeitsmittel und Materialien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt dreiunddreißigtausend Euro (33.000,- EUR), eingeteilt in dreiunddreißig (33) Aktien von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fordern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmäßig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 2. Mittwoch des Monats mai um 11.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Clément Petry, technischer Leiter, wohnhaft in F-57570 Puttelange-lès-Thionville, 21, rue de la Grotte Himeling, elf Aktien.	11
2.- Herr Wolfgang Heinen, Maurermeister, Beton- und Strassenbauer, wohnhaft in D-54426 Heidenburg, 22, Gräfinstrasse, elf Aktien	11
3.- Herr Christian Schneider, Estrichleger, wohnhaft in D-54426 Heidenburg, 22, Oberwiese, elf Aktien	11
Total: dreiunddreißig Aktien	33

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von dreiunddreissigtausend Euro (33.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Clément Petry, technischer Leiter, geboren in Bitche (Frankreich), am 1. Februar 1971, wohnhaft in F-57570 Puttelange-lès-Thionville, 21, rue de la Grotte Himeling;
 - b) Herr Wolfgang Heinen, Maurermeister, Beton- und Strassenbauer, geboren in Speyer, (Bundesrepublik Deutschland), am 10. Oktober 1967, wohnhaft in D-54426 Heidenburg, 22, Gräfinstrasse;
 - c) Herr Christian Schneider, Estrichleger, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 26. August 1973, wohnhaft in D-54426 Heidenburg, 22, Oberwiese.
- 4.- Zum Kommissar wird ernannt:
Die Aktiengesellschaft GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A., mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 32, avenue Monterey, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 68.566.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2012.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Artikel sieben (7) der Satzung vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herr Wolfgang Heinen, vorgeannt, zum ersten Delegierten des Verwaltungsrates.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde, mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: C. Petry, W. Heinen, Ch. Schneider, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 2006, vol. 537, fol. 85, case 3. – Reçu 330 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirrt.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 18. September 2006.

J. Seckler.

(106709.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

MARINE INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 76.762.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105228.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

EVERGLADES PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 58.778.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105230.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

INSTALCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.752.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LEBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.547.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

SB FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 75.775.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 16 août 2006, enregistré à Mersch, le 21 août 2006, volume 437, folio 97, case 12, que les actionnaires de la société d'investissement à capital variable SB FUND, en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.775, constituée suivant acte notarié, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 453 du 27 juin 2000 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2006, ont prononcé la clôture de la liquidation de la société SB FUND.

Les livres et documents sociaux resteront déposés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la Société à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 octobre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(107268.3/242/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**THE LEADING TRAVEL COMPANIES OF THE WORLD S.A., Société Anonyme,
(anc. ANTUNITE INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 118.615.

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTUNITE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, dont l'immatriculation au R.C.S. Luxembourg section B est en cours, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination de la société en THE LEADING TRAVEL COMPANIES OF THE WORLD S.A.;
- 2) Modification du pouvoir de signature du Conseil d'administration, qui sera désormais composé d'au moins un administrateur A et d'un administrateur B, agissant conjointement;
- 3) Modification du Conseil d'administration afin que les membres soient les suivants:
 - Monsieur Christophe Bavezac, Administrateur A, né le 14 février 1964 à Cahors (France), et ayant pour adresse professionnelle 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
 - Madame Géraldine Schmit, Administrateur A, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), et, ayant pour adresse professionnelle 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
 - Monsieur David Dargaville Hosking, Administrateur B, né à Whangarei (Nouvelle Zélande), le 31 juillet 1953, demeurant au 20, rue de Rieve CH-1260 Nyon-Vaud (Suisse);
 - Monsieur Michael Anthony Ness, Administrateur B, né à Bedford (Grande-Bretagne), le 13 août 1945, demeurant à the Boat House, 7, Harrington Sound, Smith's Parish, Bermuda;
- 4) Approbation de la démission du Commissaire aux Comptes et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- 5) Nomination d'un nouveau commissaire aux Comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en THE LEADING TRAVEL COMPANIES OF THE WORLD S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

There exists a Luxembourg company, société anonyme, under the name of THE LEADING TRAVEL COMPANIES OF THE WORLD S.A.

Version française:

Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée THE LEADING TRAVEL COMPANIES OF THE WORLD S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature du conseil d'administration. La société sera désormais gérée par un conseil d'administration, composé d'au moins un administrateur A et un administrateur B, nommé par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être associés. Les administrateurs sont révocables ad nutum.

La société sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

A) Art. 6. alinéa 1^{er}.

Version anglaise:

The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, including necessarily one Director A and one Director B, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them ad nutum.

Version française:

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, dont obligatoirement un Administrateur A et un Administrateur B, actionnaires ou non, nommées par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle ad nutum.

B) Art. 9.

Version anglaise:

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a Director A and a Director B, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Version française:

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la composition du Conseil d'administration et, à cette fin:

- 1) Accepte la démission en tant qu'administrateur de la société de Monsieur Philippe Vanderhoven, et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour;
- 2) Porte le nombre d'administrateur à quatre, et nomme à cette fonction:
 - Monsieur Christophe Davezac, Administrateur A, né le 14 février 1964 à Cahors (France), et ayant pour adresse professionnelle 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
 - Madame Géraldine Schmit, Administrateur A, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), et ayant pour adresse professionnelle 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
 - Monsieur David Dargaville Hosking, Administrateur B, né à Whangarei (Nouvelle Zélande), le 31 juillet 1953, demeurant au 20, rue de Rieve CH-1260 Nyon-Vaud (Suisse);
 - Monsieur Michael Anthony Ness, Administrateur B, né à Bedford (Grande-Bretagne), le 13 août 1945, demeurant à the Boat House, 7, Harrington Sound, Smith's Parish, Bermuda.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés est immédiat et prendra fin sauf renouvellement à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., de son poste de Commissaire aux comptes de la société. L'assemblée décide par ailleurs d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire sortant pour la période de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la nomination de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire ainsi nommé est immédiat et prendra fin sauf renouvellement à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, vol. 29CS, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrés fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

J. Elvinger.

(107062.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

THE LEADING TRAVEL COMPANIES OF THE WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 118.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43710 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107063.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

HEDLAND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 119.848.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jacek Wysocki, company's director, residing ul. Gebicka 4/4, 03-126 Warszawa, Poland, born in Warszawa (Poland) on June 16th, 1956,

here represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated September 4th, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HEDLAND INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, Mr Jacek Wysocki, prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2006.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

- Mr Jacek Wysocki, company's director, residing ul. Gebicka 4/4, 03-126 Warszawa, Poland, born in Warszawa (Poland) on June 16th, 1956,

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jacek Wysocki, administrateur de société, demeurant à ul. Gebicka 4/4, 03-126 Warszawa, Pologne, né à Warszawa (Pologne), le 16 juin 1956,

ici représenté par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HEDLAND INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Jacek Wysocki, prénommé et représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Jacek Wysocki, administrateur de société, demeurant à ul. Gebicka 4/4, 03-126 Warszawa, Pologne, né à Warszawa (Pologne), le 16 juin 1956,

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 66, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106885.3/220/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

HENFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 23.731.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de l'administrateur Monsieur Lucien Vanhay;

- L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur:

Monsieur Michel Thomas, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 4, rue des Erables, B-1040 Etterbeek.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106045.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

BODY & BEAUTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 96.754.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

PIQUET, PRICE & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 94.361.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105238.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HOSPITALITY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 99.305.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(105292.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

BOWEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 119.849.

STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of September.
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Boguslaw Pilszczek, company's director, residing ul. Widna 14, 31-464 Krakow, Poland, born in Chrzanow (Poland) on January 6th, 1951,

here represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated September 4th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BOWEN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, Mr Boguslaw Pilszczek, pre-named and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2006.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- Mr Boguslaw Pilszczek, company's director, residing ul. Widna 14, 31-464 Krakow, Poland, born in Chrzanow (Poland) on January 6th, 1951.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Boguslaw Pilszczek, administrateur de société, demeurant à ul. Widna 14, 31-464 Krakow, Pologne, né à Chrzanow (Pologne), le 6 janvier 1951,
ici représenté par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BOWEN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Boguslaw Pilszczek, prénommé et représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Boguslaw Pilszczek, administrateur de société, demeurant à ul. Widna 14, 31-464 Krakow, Pologne, né à Chrzanow (Pologne), le 6 janvier 1951.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 66, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106886.3/220/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

I.B.C., IMMO & BUSINESS CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3879 Schifflange, 66, rue Dr. Welter.

R. C. Luxembourg B 60.368.

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée IMMO & BUSINESS CONSULT, en abrégé I.B.C. avec siège social à L-3879 Schifflange, 66, rue Docteur Welter, inscrite auprès du R.C.S.L. sous le numéro B 60.368, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg le vingt-neuf juillet quatre-vingt-dix-sept, publié au Mémorial C numéro 631, page 30.268 du onze novembre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du vingt-trois février deux mille six, publié au Mémorial C numéro 1.101, page 52.817 du sept juin deux mille six.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Gilbert Welter, gradué en marketing, né le 30 janvier 1969 à Esch-sur-Alzette, matricule 1969.01.30.117, demeurant à L-8265 Mamer, 6, rue François Trausch.

2.- Monsieur Jean-Jacques Welter, administrateur de sociétés, né le 20 octobre 1946 à Dudelange, matricule 1946.10.20.219, demeurant à L-3879 Schifflange, 66, rue Docteur Welter.

Après avoir constaté que l'assemblée est valablement constituée et que tous les comparants renoncent à toute forme supplémentaire de convocation, l'assemblée prend acte et pour autant que de besoin, approuve la cession de cinq cents parts sociales par

Monsieur Daniel Gilbert Welter précité à Monsieur Jean-Jacques Welter précité.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article six des statuts est modifié comme suit: «Toutes les parts sociales sont détenues par Monsieur Jean-Jacques Welter, administrateur de sociétés, né le 20 octobre 1946 à Dudelange, matricule 1946.10.20.219, demeurant à L-3879 Schifflange, 66, rue Docteur Welter».

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Welter, J.-J. Welter, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 septembre 2006, vol. 435, fol. 94, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen le 27 septembre 2006.

C. Mines.

(106927.3/225/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

LES PUBLICATIONS MOSELLANES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 64, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 20.976.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105359.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

ETAC S.A., EUROPEAN TRADE & CONSULTING AGENCY S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 104.147.

Hiermit kündige ich mit Wirkung vom 1. Oktober 2006 den Sitz der Gesellschaft ETAC S.A., EUROPEAN TRADE & CONSULTING AGENCY S.A. (R.C.S.L. B 104.147) in 46, rue du Parc, L-3542 Dudelange.

Luxemburg, den 1. Oktober 2006.

Marie Marguerite Filet.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106028.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

ETAC S.A., EUROPEAN TRADE & CONSULTING AGENCY S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 104.147.

Hiermit erklärt ihre sofortige Demission als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft ETAC S.A., EUROPEAN TRADE & CONSULTING AGENCY S.A. (R.C.S.L. B 104.147), Frau Marie Marguerite Filet.

Dudelange, den 1. Oktober 2006.

Marie Marguerite Filet.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106029.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**BLS ENERGIEPLAN GESELLSCHAFT FÜR ENTWICKLUNG ENERGIESPARENDER
UND UMWELTFREUNDLICHER ANLAGEN mbH.**

Adresse der Niederlassung: L-2134 Luxemburg, 64, rue Charles Martel.

H. R. Luxemburg B 82.859.

Beschlüsse der Gesellschafter vom 14. Juli 2006

Am 14. Juli 2006 haben die Gesellschafter der BLS ENERGIEPLAN GESELLSCHAFT FÜR ENTWICKLUNG ENERGIESPARENDER UND UMWELTFREUNDLICHER ANLAGE mbH folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Der Sitz der Gesellschaft wird an folgende Adresse verlegt: 64, rue Charles Martel, L-2134 Luxemburg;
- b) Diese Sitzverlegung ist ab dem 1. August 2006 gültig.

Luxemburg, den 14. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106076.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 8, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 80.448.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 3. Mai 2006

Am Mittwoch, den 3. Mai 2006 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der LIMPERTSBERG GRUND UND BODEN S.A. in der Stadt Luxemburg, zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds abgelaufen sind, werden diese für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4 (geschäftsführender Verwaltungsratsmitglied),
- Frau Heike Seis, Geschäftsfrau, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,
- Herr Jörg Peters, Maurermeister, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, rue de la Faïencerie abgelaufen ist, wird er bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 erneuert.

Luxemburg, den 3. Mai 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(106099.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

BLS ENERGIEPLAN INGENIEURS CONSEILS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.

H. R. Luxembourg B 103.718.

—

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters vom 14. Juli 2006

Am 14. Juli 2006 hat der alleinige Gesellschafter der BLS ENERGIEPLAN INGENIEURS CONSEILS, S.à r.l. folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Der Sitz der Gesellschaft wird an folgende Adresse verlegt: 64, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- b) Diese Sitzverlegung ist ab dem 1. August 2006 gültig.

Luxembourg, den 14. Juli 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(106078.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

NOVENERGIA GENERAL PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 118.571.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social

à Luxembourg, le 29 septembre 2006

Monsieur Martins Alvaro, professeur universitaire, né le 25 janvier 1947 à Alcoutim (Portugal), demeurant professionnellement au 10-1, rue Dr. Cândido, 1050-076 Lisboa (Portugal), et Monsieur Pedroso Rui, directeur financier, né le 24 avril 1955 à Oeiras (Portugal), demeurant professionnellement au 10-3, rue Dr. Cândido, 1050-076 Lisboa (Portugal), sont nommés administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NOVENERGIA GENERAL PARTNER S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

R. Donati / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106134.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

SUN INTERNET SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 119.882.

—

STATUTES

In the year two thousand six, on the tenth of August.

Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr John Wallis, residing at 7, Camelot Town Houses, Valsayn N., Trinidad, W.I. respectively at Flat 10, Tunnel Wharf, 123 Rotherhithe Street, London SE16 4NF, Great Britain,

2. Mr Hugh Charlesworth Marshall, residing at Weirs Cottage, Weirs Estate, St. George, Antigua, W.I.

Both of them represented by Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of SUN INTERNET SERVICES S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purpose for which the company is to market services for distribution via the Internet, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone and together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary or a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-eight thousand US Dollar (USD 38,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-eight US Dollar (USD 38.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Minutes of the meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee (s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or the other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its terms, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2006. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2007.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. John Wallis, prenamed: nine hundred shares	900
2. Hugh Marshall, prenamed: one hundred shares	100
Total: one thousand shares	1,000

All of these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty-eight thousand US Dollars (USD 38,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22th June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr Hugh Marshall, company director, born in Antigua, on November 23rd 1964, residing at Weirs Cottage, Weirs Estate, St. George, Antigua, W.I.;

3. Mr John Wallis, company director, born in Hammersmith, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, on 8th October 1953, residing at 7, Camelot Town Houses, Valsayn, Trinidad, W.I.

II. The number of statutory auditors are set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2007:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on the 4th April, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr John Wallis together with Mr Hugh Marshall, or the signature of Mr Mikael Holmberg together with either Mr John Wallis or Mr Hugh Marshall.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. John Wallis, demeurant au 7, Camelot Town Houses, Valsayn N., Trinidad, W.I. et/ou Flat 10, Tunnel Wharf, 123, Rotherhithe Street, London, SE16 4NF, Grande-Bretagne.

2. Mr Hugh Charlesworth Marshall, demeurant à Weirs Cottage, Weirs Estate, St. George, Antigua, W.I.

Tous les deux représentés par Mme Nadine Gloesener, assistant manager, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne varietur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination SUN INTERNET SERVICES S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet pour lequel la société est formée est de prêter des services de distributions via Internet, dans toutes activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-huit mille dollars américains (USD 38.000,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente-huit dollars américains (USD 38,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par téléfax.

Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la so-

ciété, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital sous-crit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2007.

102264

Souscription

La totalité du capital a été souscrite comme suit:

1. John Wallis, prénommé: neuf cents actions	900
2. Hugh Marshall, prénommé: cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-huit mille dollars américains (USD 38.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2007:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. M. Hugh Marshall, directeur de société, né à Antigua, le 23 novembre 1964, demeurant à Weirs Cottage, Weirs Estate, St. George, Antigua, W.I.

3. M. John Wallis, directeur de société, né à Hammersmith, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, le 8 octobre 1953, demeurant au 7, Camelot Town Houses, Valsayn N., Trinidad, W.I. et/ou Flat 10, Tunnel Wharf, 123, Rotherhithe Street, London, SE16 4NF, Grande-Bretagne.

II. Le nombre des commissaires statutaires est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2007:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelange, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de Mr John Wallis avec M. Hugh Marshall; ou bien la signature commune de M. Mikael Holmberg avec soit M. John Wallis soit M. Hugh Marshall.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 5, case 4. – Reçu 295,56 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107197.3/211/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

NOMURA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hespérange-Luxembourg, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 107.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juin 2006.

H. Hellinckx.

(106172.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

KULM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.566.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 septembre 2006

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti et Monsieur Antonio Distefano, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

KULM S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106137.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

GIALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 100.303.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juillet 2006

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

GIALU S.A.

M. Kara / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106139.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

CALMES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.
H. R. Luxemburg B 119.847.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echtemach.

Sind erschienen:

1.- Herr Martin Calmes, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43;

2.- Frau Franziska Calmes, geborene Peter, Privatbeamtin, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CALMES, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Installierung von Heizungs- und Sanitäreanlagen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Martin Calmes, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43, neunzig Anteile	90
2.- Frau Franziska Calmes, geborene Peter, Privatbeamtin, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43, zehn Anteile	10
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die KompONENTEN erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Martin Calmes, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43.
Zur administrativen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Frau Franziska Calmes, geborene Peter, Privatbeamtin, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Neue-Welt-Strasse 43.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, Wisswee 10.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben, mit dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Calmes, F. Calmes-Peter, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 septembre 2006, vol. 362, fol. 65, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. Oktober 2006.

H. Beck.

(106883.3/201/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

HEILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 112.294.

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Heinz Günter Schulz, commerçant, demeurant à D-66709 Rappweiler (Allemagne), Gewerbepark Am Höhenweg 1, j associé unique de la société HEILUX, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5445 Schengen, 72B, route du Vin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.294, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil SpéVal des Sociétés et Associations numéro 504 du 9 mars 2006. Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Schengen à Howald.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Howald.»

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Schulz, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 septembre 2006, vol. 470, fol. 96, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 octobre 2006.

R. Arrensdorff.

(107023.3/218/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

HEILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 112.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 octobre 2006.

R. Arrensdorff.

(107025.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

102268

SEASIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.043.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 25 septembre 2006

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
SEASIDE S.A.
M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106143.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

WALDECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.691.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 septembre 2006

Monsieur Heitz Jean-Marc, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
WALDECK S.A.
J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106145.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. DAVOS 1 S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.143.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on the twenty-first of July 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1.022 dated October 13, 2004.

The bylaws of the Company have been amended by notarial deed of the undersigned notary on the fifth of October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 91 and dated February 1, 2005, and by notarial deed of the undersigned notary on the tenth of February 2005, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr Robert Easton, company director, residing at 8, Sheffield Terrace, London W8 7NA, United Kingdom.

The chairman appointed as secretary Mrs Zeina Mansour, company director, residing at 48, Iverna Court, London W8 6TS, United Kingdom.

The meeting elected as scrutineer Mr Thomas von Krannichfeldt, company director, residing at 37, Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, United States of America.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one million two hundred and thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,231,250.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Resignation of Mr Michael Dutton and discharge for the execution of his mandate.
2. Change of the date of the shareholders annual general meeting to the thirtieth of June at 2 p.m.
3. Restatement of Article 27.1 of the Company's bylaws to give it the following wording:

«**Art. 27.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the thirtieth of June at 2 p.m. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.»

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges the resignation of Mr Michael Dutton as per the 3rd of March 2005 and grants him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

Second resolution

The meeting resolved to change the date of the annual general meeting to the thirtieth of June at 2 p.m.

The meeting resolved that the annual general meeting for the financial year 2004 will be held on June 30, 2005.

Third resolution

The meeting resolved to restate Article 27.1 of the bylaws of the Company which shall henceforth read as follows:

«**Art. 27.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the thirtieth of June at 2 p.m. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.022 du 13 octobre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 91 du 1^{er} février 2005 et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 février 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Easton, administrateur, résidant au 8, Sheffield Terrace, Londres W8 7NA, Royaume-Uni.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Zeina Mansour, Administrateur, résidant au 48, Iverna Court, Londres W8 6TS, Royaume-Uni. L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Thomas Von Krannichfeldt, administrateur, résidant au 77, Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, Etats-Unis. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million deux cent trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.231.250,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au trente juin à 14 heures.

2. Modification de l'article 27.1 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 27.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège de la Société le 30 juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Michael Dutton avec effet au 3 mars 2005 et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au trente juin à 14.00 heures. L'assemblée décide, que l'assemblée générale annuelle concernant l'année sociale 2004, se tiendra le 30 juin 2005.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27.1 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 27.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège de la Société le trente juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Easton, Z. Mansour, T. Krannichfeldt, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, vol. 148S, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(106972.2/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

EXELLAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.218.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2006

Conseil d'administration:

L'assemblée générale accepte la démission avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de Monsieur Yves Van Renterghem, 2, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg.

Est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012 la société de droit belge EUROPEAN RESOURCE DEVELOPMENT BVBA, Klaverweg 4 à B-3090 Overijse.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société WAP CONSULT S.A. et a décidé de nommer en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, COMODORO FINANCE S.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Siège social:

L'assemblée générale ordinaire décide de transférer le siège social de la société de 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et ce avec effet à partir du 19 avril 2006.

F. Mangen

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106149.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

HECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 10, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 105.852.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BU00269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour HECK, S.à r.l.

Signature

(106146.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**H & N, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LA FONCIERE, S.à r.l.).**

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkraitz.
R. C. Luxembourg B 63.970.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Pour LA FONCIERE, S.à r.l.

Signature

(106147.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

ALIENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.597.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 20 septembre 2006

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

ALIENOR S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106148.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

CORBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 12.897.

L'an deux mille six, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CORBET S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 12.897 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 99 du 30 mai 1975.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 9 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 416 du 25 février 2006.

La séance est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital

social trois millions cinq cent mille dollars U.S. (USD 3.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de dollars U.S. en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2006 et au cours en vigueur à cette date de 0,845594 EUR pour un dollars U.S. (USD 1,-).
2. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de deux mille soixante-dix-neuf euros (EUR 2.079,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2.959.579,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions sans valeur nominale à deux millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 2.957.500,-).
3. Fixation de la valeur nominale des actions de la société à quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 84,50).
4. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de dollars U.S. en euros avec effet au 1^{er} janvier 2006 et au cours en vigueur à cette date de 0,845594 EUR pour un dollars U.S. (USD 1,-), de sorte que le capital social est fixé provisoirement à deux millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2.959.579,-).

Deuxième résolution

Le capital social de la société est réduit par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de deux mille soixante-dix-neuf euros (EUR 2.079,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions neuf cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2.959.579,-) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions sans valeur nominale à deux millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 2.957.500,-).

Troisième résolution

La valeur nominale des actions de la Société est fixée à quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 84,50) par actions.

Les trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 84,50) chacune seront réparties à la diligence du Conseil d'Administration de la Société entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 2.957.500,-), divisé en trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 84,50) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 18.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: M. Zianveni, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 59, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

J. Elvinger.

(107215.3/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

CORBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 12.897.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44087 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Elvinger.

(107217.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SITROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 21 septembre 2006

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

SITROFIN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106153.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.778.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société prises le 22 septembre 2006

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2006 que le mandat de M. Alain Bourdin en tant qu'administrateur de la Société a été révoqué avec effet au 8 septembre 2006.

En outre, les mandats de messieurs Max J. Broedlow, Harold C. Finders, Bernard Hure, Michael J. Ruane et John Schroeder en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle chargée d'approuver les comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

SUNGUARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106174.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

VENGLO CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 août 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Carl Heggli, avocat, demeurant au 2, rue Jargonnant, CH-1211 Genève 6, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;

- M. Jean-François Ducrest, demeurant 11bis rue Rodolphe Toepffer, CH-1206 Genève 12.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06829. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106260.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

102274

FIRST EUROPEAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 29.276.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006

Conseil d'administration:

L'assemblée générale accepte la démission avec effet immédiat de leurs mandats d'administrateur de:

- Monsieur Yves Van Renterghem, 2, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg;
- Monsieur Ernest Van Turenhout, 71A, boulevard Schuman à L-8340 Olm;
- Madame Catharina Vermeulen-Pels, Chemin du Hameau à Veyrier, Suisse.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Fons Mangel, réviseur d'entreprises, 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck;
- Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, 18, rue des Sacrifiés à L-8356 Gamich;
- Monsieur Eric De Vocht, architecte, Golfhotel «Les Hauts de Gstaad» appartement 102 à CH-3777 Saanenmöser, Suisse.

Administrateur-Délégué:

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué, Monsieur Yves Van Renterghem, et décide de conférer la fonction d'administrateur-délégué de la société à Monsieur Fons Mangel, réviseur d'entreprises, 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société WAP CONSULT S.A. et a décidé de nommer en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, COMODORO FINANCE S.A., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Siège social:

L'assemblée générale ordinaire décide de transférer le siège social de la société de 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et ce avec effet à partir du 19 avril 2006.

F. Mangel

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, réf. LSO-BV00297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106175.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

FINPARTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 73.167.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 25 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Piero Radici, industriel, demeurant à 3, via Lissolo, I-22060 Sirtori (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

FINPARTEC S.A.

D. Murari / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106277.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

102275

**DU FORT PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 15.550.725,-.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 76.785.

—
Résolution

Monsieur Luca Lazzati a démissionné de sa fonction de Gérant, pour raisons personnelles, avec effet au 19 septembre 2006.

Monsieur Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone en Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 19 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DU FORT PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106237.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 113.483.

—
Résolution Circulaire des Gérants

1. Les soussignés, Gérants de NEW TECH VENTURE CAPITAL II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, confirment par les présentes que suivant acte de constatation d'augmentation de capital reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 février 2006, il a été constaté que le capital de la Société a été augmenté à concurrence de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) pour porter le capital social de 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par la création de 18.000 (dix-huit mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros).

Les parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites par l'actionnaire unique NEW TECH VENTURE CAPITAL II S.C.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2006.

M. Tluszcz / H.J. Schmitz / G. Lopez.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(106248.5//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

FARFAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.178.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 12 juin 2006 au siège social que:

1. Le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., en tant que Commissaire aux Comptes de la société a été révoqué avec effet au 12 juin 2006

2. UNITED CAPITAL CONTROLLERS, Société Anonyme, établie et ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 12 juin 2006 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

3. Les mandats de Monsieur Graham J. Wilson, avec son adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Mademoiselle Cindy Reiners, avec son adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106261.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

SENSOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL PROTECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.536.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 septembre 2006

Administrateur

Monsieur Jean Zeimet ayant décidé de remettre sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société SENSOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL PROTECTION S.A., l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Rodolphe Andreas, né le 29 février 1960 à Oldenburg, demeurant à D-14532 Kleinmachnow, Geschwister-Scholl Allée 14 (Allemagne), avec effet immédiat.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale de 2012.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106269.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

LUNINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.579.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 15 septembre 2006, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 30 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Elle décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISIONS ET CONSEILS S.A., 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-2010 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106279.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

PARADUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 93.955.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Signature

Un mandataire

(106342.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

EURO ASSISTANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 84.324.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2006 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2005

A la suite de la démission de Monsieur Jean Vandeworde, Monsieur Ludovic Lo Presti, Comptable, demeurant à B-6662 Tavigny, Alhouthmont 18, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2007.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU07022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106281.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

LE NINFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.052.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 27 janvier 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société en date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de l'exercice au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106282.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

FORISION ERSTE VERMÖGENSVERWALTUNG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 119.858.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, am neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft FORATIS A.G., mit Sitz in D-53113 Bonn (Deutschland), 18-20, Kurt-Schumacher-Strasse; hier vertreten durch Hubert Janssen, jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, von dem Komparent und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Diese Komparent, handelnd wie erwähnt, hat den instrumentierenden Notar ersucht nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Titel I.- Zweck, Firmennamen, Dauer, Sitz

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung des eigenen Vermögens sowie das Halten und Veräußern von Anteilen anderer Gesellschaften.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Der Gesellschaftsname lautet FORISION ERSTE VERMÖGENSVERWALTUNG, S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft des Landes verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), aufgeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

FORATIS A.G., vorgeannt 500 Anteile

Die Gesellschafterin hat die Einzahlungsverpflichtung in bar erfüllt, so dass das gesamte Kapital der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden durch Einverständnis der Gesellschafter.

Art. 8. Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

Art. 9. Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

Art. 10. Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden an Gesellschafter. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind ohne Einverständnis aller Gesellschafter. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich wenn der Übergang auf die Erben, Kinder oder Ehepartner erfolgt.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht mit gleichwelcher Begründung es auch sei auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen.

Titel III.- Verwaltung und Vertretung

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Verwalter verwaltet die gegenüber von Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akten und Geschäfte zu genehmigen soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Verwalter oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Verwalter gemeinsam.

Art. 14. Der Tod des Geschäftsführers oder seine Austretung aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

Art. 15. Jeder Gesellschafter darf an der Beschlussnahme teilnehmen was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben als er Anteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefasst wurden von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als blosse Bevollmächtigte haben sie nur die Verpflichtung ihr Mandat auszuüben.

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstage und endet am 31. Dezember 2006.

Art. 19. Jedes Jahr am 31. Dezember wird ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie eine Bilanz durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Inventar und der Bilanz Kenntnis nehmen.

Art. 20. Der Ertrag der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Inventar hervorgeht, nach Abzug der Unkosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden 5% (fünf Prozent) zurückgehalten zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds bis derselbe 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht. Das Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Titel IV.- Auflösung, Liquidation

Art. 21. Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

Art. 22. Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

102279

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen tausendsechshundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann ist der Gründer zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2.- Die Generalversammlung beruft zu Geschäftsführern:
Frank Zenk, geboren am 11. Februar 1953, wohnhaft in Friedrich-Ebert-Strasse, 10, D-65239 Hochheim.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 155S, fol. 46, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

J. Elvinger.

(106991.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

BMA GLOBAL SERVICES LUXEMBOURG, BENELUX MAINTENANCE AUTOMATISME GLOBAL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 105.671.

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Marc Darquennes, dirigeant de sociétés, demeurant à B-5310 Eghezée, 14, rue de Winée, représenté par Madame Françoise Paul, gérante de société, demeurant à B-1300 Wavre, 49, avenue du Centre Sportif en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Leuze, le 30 août 2006.

2. La société de droit français FMA ILE DE FRANCE, S.à r.l. avec siège social à F-75011 Paris, 8-10, rue de Goncourt, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro B 411.654.478, représentée par Monsieur Bruno Ziegler, chef d'entreprises, demeurant à F-45750 Saint Pryvé Saint Mesmin, 14, rue des Sablons, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Villeneuve La Garenne en date du 30 août 2006 par le (gérant de la prédite société Monsieur Bernard Dagueneau, demeurant à F-95540 Mery-sur-Oise, 14, allée des Croix, nommé à cette fonction en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés en date du 16 février 2006.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

Les comparants sub 1. et 2. détenant ensemble les cent parts sociales de la société à responsabilité limitée BENELUX MAINTENANCE AUTOMATISME GLOBAL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., en abrégé BMA GLOBAL SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée aux termes d'un acte reçu le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 471 page 22.567 du 20 mai 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du six mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1149, page 55.112 du 14 juin 2006 ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution suivante:

Transfert du siège social.

Le siège social est transféré du 37, rue Abbé Joseph Flies, L-9061 Ettelbruck au 202 b, rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.

Par conséquent l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître au moyen de leur carte d'identité, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Paul, B. Ziegler, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 6 septembre 2006, vol. 435, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Leyers.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 septembre 2006.

C. Mines.

(106928.3/225/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

102280

ZADRA GLASS TECH.EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.
R. C. Luxembourg B 100.724.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour ZADRA GLASS TECH.EUROPE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(106325.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

AIGLON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 84.036.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106341.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

CHINA GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 76.658.

Par la présente, je soussigné Ma Lap Yan, né à Hong Kong, le 4 avril 1964 de nationalité luxembourgeoise, me permets de vous soumettre ma décision de démission comme gérant technique auprès de la société CHINA GARDEN, S.à r.l. ayant son siège 359-363, route de Thionville, L-5885 Hesperange à partir du 1^{er} octobre 2006.

Hesperange, le 4 octobre 2006.

Ma Lap Yan.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV00962. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(106412.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

GLAMOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 25, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 119.861.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Patrick Sandt, employé privé, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 13, rue Paul Eyschen,
2. Natalia Piven, sans état, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 26, avenue Dr Klein.

Les comparants ont requis le notaire de documenter, ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GLAMOUR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'achat et la vente, l'import et l'export de bijoux et bijoux de fantaisie, montres, vêtements et accessoires de mode, articles de bureau, objets de décoration, objets électriques et électroniques, ainsi que le commerce d'articles de ces branches, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2007.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Patrick Sandt, trente-cinq parts sociales	35
2) Natalia Piven, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5650 Mondorf-les-Bains, Résidence Isère, 25, route de Remich.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

- Patrick Sandt, employé privé, demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 13, rue Paul Eyschen, gérant technique.
- Natalia Piven, sans état, demeurant, L-5630 Mondorf-les-Bains, 26, avenue Dr Klein, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants pour une somme ne dépassant pas huit cents euros (800,- EUR), au-delà de cette somme la signature conjointe des deux gérants est requise.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Sandt, N. Piven, R. Arrenddorff.

Enregistré à Remich, le 29 septembre 2006, vol. 470, fol. 97, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 octobre 2006.

R. Arrenddorff.

(106999.3/218/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SAMITRAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, chemin Rouge.

R. C. Luxembourg B 47.762.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, réf. LSO-BV01949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour la société

Dos Santos

Le Gérant

(106602.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 115.568.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 30 août 2006 de nommer, avec effet au 5 septembre 2006, M. Paul Parkinson, demeurant Berkeley Square House, Berkeley Square, W1 J6BD Londres (Royaume-Uni), en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106441.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

RMS IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.
R. C. Luxembourg B 52.956.

—
Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2006

Les associés de la société à responsabilité limitée RMS IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} septembre 2006. L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Jean-Marie Mathgen, employé privé, né à Diekirch le 25 novembre 1953, demeurant à L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach, est nommé deuxième gérant.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blaschette, le 1^{er} septembre 2006.

J.-M. Mathgen / M. Schnell.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106444.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

NORD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 119.880.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Ammar Traiaia, administrateur de société, demeurant à F-75017 Paris, 6, rue du Débarcadère.

2. Mademoiselle Sofi Traiaia, administrateur de société, demeurant à F-75017 Paris, 6, rue du Débarcadère.

3. Mademoiselle Amira Traiaia, administrateur de société, demeurant à F-75017 Paris, 6, rue du Débarcadère.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NORD TRADING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation de produits sidérurgiques et métallurgiques.

Elle peut, en outre, faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Ammar Traiaia, prénommé, cent vingt-quatre actions.	124
2. Mademoiselle Sofi Traiaia, prénommée, quatre-vingt-treize actions	93
3. Mademoiselle Amira Traiaia, prénommée, quatre-vingt-treize actions	93
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été libérées à concurrence de 50% par des versements en espèces de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

4. Monsieur Ammar Traiaia, administrateur de société, demeurant à F-75017 Paris, 6, rue du Débarcadère.
5. Mademoiselle Sofi Traiaia, administrateur de société, demeurant à F-75017 Paris, 6, rue du Débarcadère.
6. Mademoiselle Amira Traiaia, administrateur de société, demeurant à F-75017 Paris, 6, rue du Débarcadère.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Ammar Traiaia, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, né à Bloemfontein (Afrique du Sud), le 10 décembre 1939, demeurant à L-1363 Howald, 28, rue du Couvent.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Sixième résolution

Le siège social est fixé au 39, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Traiaia, S. Traiaia, A. Traiaia, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 22, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(107192.3/242/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

OPTIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 64.881.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2006

L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2002 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en l'an 2008:

- Monsieur Enzo Liotino, administrateur, demeurant professionnellement 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Mademoiselle Ludivine Rockens, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Liegeois, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106452.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

AUGUSTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 119.850.

 —
STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of September.
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bozena Ciupinska, company's director, residing ul. Grochowska 37, 31-516 Krakow, Poland, born in Krakow (Poland) on March 8th, 1958,

here represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated September 4th, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AUGUSTA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, Mrs Bozena Ciupinska, pre-named and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2006.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- Mrs Bozena Ciupinska, company's director, residing ul. Grochowska 37, 31-516 Krakow, Poland, born in Krakow (Poland) on March 8th, 1958.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Bozena Ciupinska, administrateur de société, demeurant à ul. Grochowska 37, 31-516 Krakow, Pologne, née à Krakow (Pologne), le 8 mars 1958,

ici représentée par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination AUGUSTA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Madame Bozena Ciupinska, prénommée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
 - Madame Bozena Ciupinska, administrateur de société, demeurant à ul. Grochowska 37, 31-516 Krakow, Pologne, né à Krakow (Pologne), le 8 mars 1958;
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 66, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106888.3/220/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.